



Allocation des PFMP pour les lycéens professionnels

Calendrier de lancement 2023 - 2024

Sous réserve de la publication du décret et de l'arrêté relatifs au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel, les PFMP des lycéens professionnels éligibles à l'allocation sont celles réalisées à compter de la rentrée 2023.

Les PFMP réalisées à partir de la rentrée scolaire 2023 seront éligibles à l'allocation pour laquelle les premiers versements interviendront fin janvier 2024.

JUIN 2023 – SEPTEMBRE 2023	Phase d'inscription des élèves et de recueil des pièces justificatives et des RIB des bénéficiaires
OCTOBRE 2023 – NOVEMBRE 2023	Ouverture de l'application dédiée « APLyPro » Initialisation des dossiers Elèves et édition des décisions d'attribution annuelles
A PARTIR DE NOVEMBRE 2023	A partir des PFMP réalisées et attestées, édition des états liquidatifs tout au long de l'année
JANVIER 2024	Premiers versements de l'allocation Concerneront les PFMP réalisées à partir de la rentrée scolaire 2023